



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 18 juin 2018

### La petite pêche artisanale rappelle son opposition ferme contre la pêche électrique

Alors que le mardi 16 janvier 2018, le Parlement Européen a voté à une forte majorité pour l'interdiction du chalut électrique à 402 voix contre 232, **cette interdiction est encore suspendue à la décision du « trilogue »** entre le Parlement, le Conseil et la Commission Européenne qui devait avoir lieu le 19 juin 2018.

Le **lobby des chalutiers électriques néerlandais, avec le soutien de son ministère**, se bat sans relâche depuis cette date pour contrer le vote du Parlement Européen. Il a organisé ainsi de nombreuses actions à destination des gouvernements et des organisations de pêcheurs partout en Europe, à l'instar de ce « International Dialogue Meeting Pulse Fishing 2018 » organisé par le Ministère de l'agriculture et de la pêche hollandais, le 19 juin.

**Nous risquons donc, une fois de plus, de voir un vote démocratique balayé d'un revers de main par le jeu des lobbies industriels !**

Dans ce contexte, **notre association souhaite apporter un soutien sans faille à nos collègues pêcheurs artisans des Hauts de France, de Belgique et des Pays-Bas**, directement impacté par le chalut électrique ainsi qu'à tous les pêcheurs à travers la France et toute l'Europe **qui se soulèvent ce lundi 18 juin pour dire NON à la pêche électrique** et à l'association BLOOM qui mène un combat exemplaire contre la pêche électrique, tout en défendant le principe d'une **pêche artisanale à petite échelle**, garante d'une pêche durable, pour les Océans et pour les Hommes.

Nous rappelons que l'on reproche, entre autres, aux chalutiers à perche électriques :

- d'avoir **contourné la réglementation européenne** interdisant cette technique grâce à un ensemble de dérogations, sous couvert de recherche scientifique, « d'innovation » et de progrès environnemental,
- d'avoir bénéficié d'importantes subventions européennes dans ce cadre, alors que dans le même temps, **la petite pêche ne bénéficie que d'une faible part de ces subventions !**
- pour ainsi transformer la majeure partie de sa flotte de chalutiers à perche (**plus de 100 très gros chalutiers mesurant entre 30 et 45 mètres pour plus de 70% des captures de sole en Mer du Nord en 2016**, d'après le CIEM (Conseil International pour l'Exploration des Mers) !)
- de promouvoir une technique « responsable » sous le seul prétexte qu'elle est « meilleure » que la technique initiale, le **chalut à perche, l'une des pires techniques de pêche au monde.**
- **d'introduire dans la législation européenne**, une technique industrielle et ultra-efficace dont le seul objectif n'est pas de « protéger les Océans » mais **de créer plus de profits pour les armements industriels et pour, à terme, éliminer la petite pêche côtière.**
- Et cela, alors que **cette technique est un désastre écologique**, menaçant l'ensemble des êtres vivants, des larves jusqu'aux poissons adultes, et **qu'aucune étude scientifique n'est venu affirmer le contraire, foulant aux pieds encore une fois le principe de précaution.**

Nous rappelons également notre inquiétude de voir **le lobby industriel néerlandais étendre son pouvoir de façon massive en Europe, en rachetant de nombreux armements industriels, et notamment en France.** Ainsi, M. **Antoine Dhellemmes, dirigeant de France Pélagique**, un armement de chalutiers géants d'une centaine de mètres, propriété de la **multinationale Néerlandaise Cornelis Vrolijk**, est-il vice-président du Conseil du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins. Ou encore M. **Hervé JEANTET, dirigeant de l'armement Dhellemmes**, également propriété de Cornelis Vrolijk, est-il **président du conseil spécialisé "pêche et aquaculture" de FranceAgrimer, vice-président de la principale Organisation de Producteurs française, les Pêcheurs de Bretagne**, et non sans intérêt pour cette technique comme en atteste cet extrait de presse de 2014\* : « *En France, seul l'armement concarnois Dhellemmes, propriété du groupe néerlandais Cornelis Vrolijk, possède une licence pour la pêche électrique. Son directeur Hervé Jeantet, muet sur le sujet, souhaitait expérimenter la chose dans le Golfe de Gascogne.* »

\*<https://www.ouest-france.fr/mer/peche/vive-polemique-autour-de-la-peche-au-chalut-electrique-4476663>